

# Règlement du Tournoi / BC Ostwald 2022

## 11 et 12 juin 2022

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro : **en cours**
2. Le juge arbitre principal de la compétition sera Mr RIETHERER Emmanuel assisté de Messieurs RUIZ et Geoffroy LETTIER. Il est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appels. Le Juge- arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs séniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les séries de classement P12 à N2 (jusqu'à 1 500 points), ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.
4. Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC). Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
5. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement

### Inscriptions :

6. Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte. Chaque participant peut s'inscrire dans trois tableaux.
7. Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. En accord avec les juges-arbitres, si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de le supprimer ou de le fusionner avec le niveau de jeu immédiatement supérieur ou inférieur. Les matchs se joueront en sets de 21 points, au meilleur des 3 manches.
8. Les tableaux seront réalisés sur la base de 5 niveaux de jeu : N2N3 (max 1500 points) - R4R5 - R6D7 - D8D9 - PNC
9. Un joueur ne peut s'inscrire que dans le niveau de jeu immédiatement supérieur à son classement, s'il souhaite se surclasser, considérant toutefois que dans un même tableau, conformément à l'article 3.2.1 du RGC, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Dans le cas contraire, le surclassement sera refusé et le participant sera si possible réintégré dans son niveau d'origine, sinon refusé.
10. Pour chaque tableau, le panachage des séries est autorisé.
11. La date limite d'inscription est fixée au 29 mai 2022 minuit. La date de prise en compte du classement est le 26 mai 2022. Et la date de tirage au sort est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2022.
12. Les inscriptions seront à réaliser directement sur badnet
- 13. Le montant des droits d'inscription est fixé à 16€ pour 1 tableau, 21€ pour deux tableaux et 26€ pour 3 tableaux. Tout joueur qui ne se sera pas acquitté de ses droits d'engagement à la date de tirage au sort fixée au 1<sup>er</sup> juin 2022 sera considéré comme non inscrit et ne pourra participer à la compétition. AUCUN REGLEMENT NE SERA ACCEPTE APRES LA DATE DE TIRAGE AU SORT.**
14. Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'inscription. Le remplacement d'un joueur ne sera autorisé que s'il ne modifie pas l'ordre des têtes de séries dans le/les tableau(x) concerné(s). Le joueur remplacé sera quant à lui remboursé.

## Déroulement du tournoi :

15. Le tournoi sera géré par le logiciel BADNET.
16. Le tournoi se déroulera sur 3 salles (CSL d'Ostwald, Cosec d'Ostwald, salle Heyritz de Strasbourg) le samedi de 08h00 à 23h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00. Si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de nos infrastructures (fixée à 300 joueurs) ou la capacité d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des inscriptions servira de critère de sélection.
17. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au 1<sup>er</sup> juin 2022. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG ou par mail à [valeriesabigno@lgebada.com](mailto:valeriesabigno@lgebada.com)), par tout moyen prouvant la date de réception.
18. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match et pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
19. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
20. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal remplies seront supportées par les clubs en cause.
21. Les volants sont partagés entre les joueurs. Les volants sont fournis pour les finales. En cas de litige, le volant plume officiel est le volant le « YONEX AS30 » en vente dans les salles.
22. La compétition se déroulera majoritairement en auto arbitrage. Dans la mesure du possible, des arbitres seront prévus pour les finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CRA, s'il le juge nécessaire.
23. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le temps de prise de contact avec les terrains sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque. À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.
24. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour la salle HEYRITZ de Strasbourg. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service (dans la limite de 2 lets consécutifs, le 3<sup>ème</sup> sera alors compté « faute ») et « faute » en cours de jeu pour le CSL et le Cosec.
25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
26. Tout participant s'engage à respecter le protocole COVID affiché à l'entrée de chacune des salles, et pourra être exclu de la compétition en cas de non-application des mesures prévues au moment de la compétition. De plus, le Pass vaccinal sera exigé à l'entrée de chacune des salles, aussi bien pour les joueurs que pour les spectateurs ou les officiels. Ces consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales.